

LE : 10 AVR. 2024

MAIRIE DE LES MONTILS – 41120

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation, cette présentation sera disponible sur le site internet de la commune de Les Montils.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité et équilibre.

Le projet de budget 2024 a été bâti sur les bases des débats d'orientations budgétaires de la Commission des Finances de la commune de 05 mars 2024 puis voté par le conseil municipal le 28 mars 2024.

Ce projet de budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services.

Ce budget intègre l'augmentation du coût de la vie (Edf, combustible, denrées)

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2023.

Budget Principal : COMMUNE

➤ Section de Fonctionnement:

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 968 475.00€ :

Recettes:

Le montant des recettes de la section de fonctionnement se répartit ainsi :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2023 et 2024

Chapitre	BP 2023	BP 2024
013 – Atténuations de charges	1 696.00€	4 595.27€
70 – Produits des services	180 694.88€	206 717.00€
73 – Impôts et taxes	968 826.00€	936 368.00€
74 – Dotations et participations	503 674.00€	593 722.00€
75 – Autres produits de gestion courante	1 400.00€	5 484.00€
76 – Produits financiers	0.80€	0.26€
77 – Produits exceptionnels	0.00€	0.00€
002 – Résultat antérieur	297 915.32€	221 588.47€
TOTAL	1 954 207.00€	1 968 475.00€

BP : Budget Primitif

Chapitre 013 Atténuations de charges : ce chapitre regroupe les remboursements sur rémunérations des agents en maladie.

Chapitre 70 Produits des services : correspond aux recettes générées par les services proposés à la population : cantine, accueil de loisirs, local jeunes.

Chapitre 73 Impôts et taxes : regroupe entre autres les divers impôts perçus par la commune (Taxe d'habitation, Foncier Bâti, Foncier non bâti, compensation taxe professionnelle...).

Chapitre 74 Dotations et participations : regroupe les dotations de l'Etat, dotations et participations des communes ou des services publics (convention CAF,....).

Chapitre 75 Autres Produits de gestion courante : il s'agit des revenus des immeubles de la commune.

Chapitre 77 Produits exceptionnels : ce chapitre regroupe les remboursements d'assurance en cas de sinistre.

Chapitre 002 Résultat antérieur : ce chapitre correspond au résultat constaté de l'année antérieure.

Dépenses :

Elles se composent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2023 et 2024

Chapitre	BP 2023	BP 2024
011 – Charges à caractère général	532 325.96€	462 805.79€
012 – Charges de personnel	946 391.46€	1 009 000.00€
014 – Atténuations de produits	24 112.00€	1 578.00€
022 – Dépenses imprévues	0.00€	0.00€
023 - Virement section d'investissement	0.00€	246 387.70€
65 – Autres charges de gestion courante	434 554.58€	231 442.51€
66 – Charges financières	14 523.00€	16 340.00€
67 – Charges exceptionnelles	1 000.00€	100.00€
68 – Dotations provisions semi-budgétaires	1 300.00€	821.00€
TOTAL	1 954 207.00€	1 968 475.00€

Chapitre 011 Dépenses à caractère général : il s'agit des crédits ouverts pour le fonctionnement des services. Ils sont alloués en tenant compte des différentes augmentations (électricité, eau, carburants, denrées...), et en tenant compte des différents projets prévus sur la commune.

Chapitre 012 Charges de personnel : Augmentation des crédits : remplacements d'agents : maladie ou en congé maternité, différentes réformes de la fonction publique.

Chapitre 014 Atténuations de produits : le fonds de péréquation intercommunal et l'attribution de compensation versés à l'Agglopolys sont des montants connus au lors de l'élaboration du budget.

Chapitre 023 : Virement section investissement : Nous trouvons dans ce chapitre le virement vers la section d'investissement qui permet d'équilibrer le budget investissement.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : intègre la participation versée à l'école privée de Les Montils concernant les enfants de notre commune scolarisés dans celle-ci. Nous trouvons également dans ce chapitre : les indemnités, versement de subvention aux associations et les participations aux divers syndicats ou services (services incendie...), et le virement au budget commerce.

Chapitre 66 Intérêts de la dette : il s'agit des intérêts concernant les emprunts souscrits par la commune.

➤ **Section d'Investissement :**

La section d'investissement s'équilibre à 503 647.00 €.

Recettes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2023 et 2024

Chapitre	BP 2023	BP 2024
13 Subventions	42 180.00€	25 800.00€
16 Emprunts	0.00€	0.00€
10 Dotations, fonds divers et réserves	313 171.56€	189 459.30€
21 Immobilisations corporelles	0.00€	0.00€
024 Produits des cessions	238 000.00€	42 000.00€
021 Virement prévisionnel	0.00€	246 387.70€
041 Opérations patrimoniales	116 112.44€	0.00€
TOTAL	709 464.00€	503 647.00€

Chapitre 13 Subventions d'investissement : il s'agit de crédits alloués en fonction des demandes de subvention faites par la commune.

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves : Nous trouvons dans ce chapitre le remboursement de la TVA payée en 2022 sur les travaux d'investissement (FCTVA), les taxes d'aménagement perçues par la commune et l'excédent de fonctionnement d'un montant de 124 658.65€.

Chapitre 021 : Virement prévisionnel : Nous trouvons dans ce chapitre le virement de la section de fonctionnement qui permet d'équilibrer le budget investissement.

Chapitre 024 : Produits des cessions : Nous trouvons dans ce chapitre les différentes ventes effectuées par la commune (terrain...).

Dépenses :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2023 et 2024

Chapitre	BP 2023	BP 2024
20 Immobilisations incorporelles	2 960.00€	41 676.00€
21 Immobilisations corporelles	270 233.31€	253 052.35€
23 Immobilisations en cours	1 000.00€	0.00€
16 Emprunts	78 230.00€	74 560.00€
001 Résultat antérieur	240 928.25€	134 358.65€
040 Opérations patrimoniales	116 112.44€	0.00€
TOTAL	709 464.00€	503 647.00€

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : nous trouvons entre autres dans ce chapitre les frais d'études concernant les différents projets de la commune.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : projets de la commune pour l'année 2024 (Route des Bordes et Carrefour de la Haye, sécurisation école, alarme mairie, empierrement Rue Saint Lazare...), mais également les besoins en investissement des différents services (écoles, accueil collectif des mineurs, service technique).

Chapitre 16 Emprunts : il s'agit du remboursement du capital concernant les emprunts souscrits par la commune.

Chapitre 001 Résultat antérieur : ce chapitre correspond au résultat constaté de l'année antérieure.

Budget annexe Regroupement de commerces

Lors de la commission des finances du 09 mars 2023, il a été décidé d'intégrer les travaux de construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) au budget commerces.

En effet sur le budget Commune, les travaux concernant la MSP ne sont pas éligibles au FCTVA (récupération de la TVA à N+2) car perception de loyers.

Le budget commerces étant assujetti à la TVA, cela permet de récupérer la TVA des travaux de construction de la MSP de manière trimestrielle.

La construction de la MSP a débuté en 2023 et se terminera courant 2024.

➤ **Section de fonctionnement :**

La section de fonctionnement s'équilibre à 53 875.00€.

Les dépenses concernent essentiellement l'entretien des bâtiments, les taxes foncières, les intérêts d'emprunt concernant ce budget ainsi que le virement à la section d'investissement de 27 524.37€ pour financer la 2ème tranche de la MSP

Les recettes sont essentiellement les revenus des immeubles et des remboursements de frais.

➤ **Section d'investissement :**

La section d'investissement s'équilibre à 577 767.00€.

Les dépenses concernent essentiellement la construction de la Maison de Santé pluridisciplinaire 370 275.72€, le remboursement en capital des emprunts de ce budget.

Les recettes sont le virement de la section de fonctionnement de 27 524.37€, le résultat reporté des années antérieures 137 215.06 et des demandes de subventions concernant la MSP (50 000€ du Département pour 41 en bonne santé, 30 000€ du Département concernant la Dotation Solidarité Rurale, 303 027.60€ subvention Etat et Région).